



République Française - Département de Vaucluse

MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Dossier n° DP 084 099 24 S0115

Date de dépôt : 12/11/2024

Demandeur : **Monsieur BOULAY Edgar**

Pour : **Création d'un abri de jardin 7m²**

Adresse terrain : **513 Route de l'Isle sur la Sorgue 84440 Robion – BR 105**

Le Maire de ROBION

à

Monsieur BOULAY Edgar
Route de l'Isle sur Sorgue
84440 Robion

Monsieur

Par courrier du 18/11/2024, réceptionné par vos soins le 18/11/2024, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **Le Cerfa 13404*13.**
- **DP1. Un plan de situation du terrain. [Art. R. 431-36a) du code de l'urbanisme].**
- **DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36b du Code de l'urbanisme].**
- **DP4. Un plan des façades et des toitures. [Art. R 431-10a) du code de l'urbanisme].**
- **DP6. Un document graphique. [Art. R.431-10c) du code de l'urbanisme].**
- **DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R.431-14-1 et R.441-8-1 du code de l'urbanisme].**

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre déclaration préalable de travaux référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièce complémentaire, à savoir le 18/02/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Nota : J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait, le 19 Février 2025.

Le Maire,
Patrick SINTES.

